

7. Marché du travail

1. Introduction

**Benjamin WAYENS, Sophie VAN CUTSEM,
Pierre MARISSAL, Julie CHARLES**
Institut de Gestion de l'Environnement et
d'Aménagement du Territoire - ULB

Pour aborder la question du marché du travail, la démarche sera segmentée en trois étapes. L'objectif est de se rapprocher toujours plus finement de la question du rapport au travail.

Dans la première étape, la question sera abordée sous l'angle de la présence ou l'absence des individus sur le marché du travail : il s'agit donc de mesurer, parmi la population susceptible d'exercer un emploi, la part de celle-ci qui cherche un emploi (chômeurs) ou qui occupe effectivement un emploi (travailleurs). C'est ce qu'on appelle le **taux d'activité**. L'activité doit donc être comprise ici dans une acceptation large, il faut soit avoir du travail, soit en chercher. Ce taux d'activité prend pour référence la population active qui est définie conventionnellement comme les plus de 15 ans et de moins de 65 ans, ce qui correspond à la tranche d'âge où l'on n'est le plus susceptible de travailler, soit parce que l'on a terminé les études, soit parce que l'on n'est pas encore pensionné. Néanmoins, cette définition de la population active est une convention et elle comprend non seulement

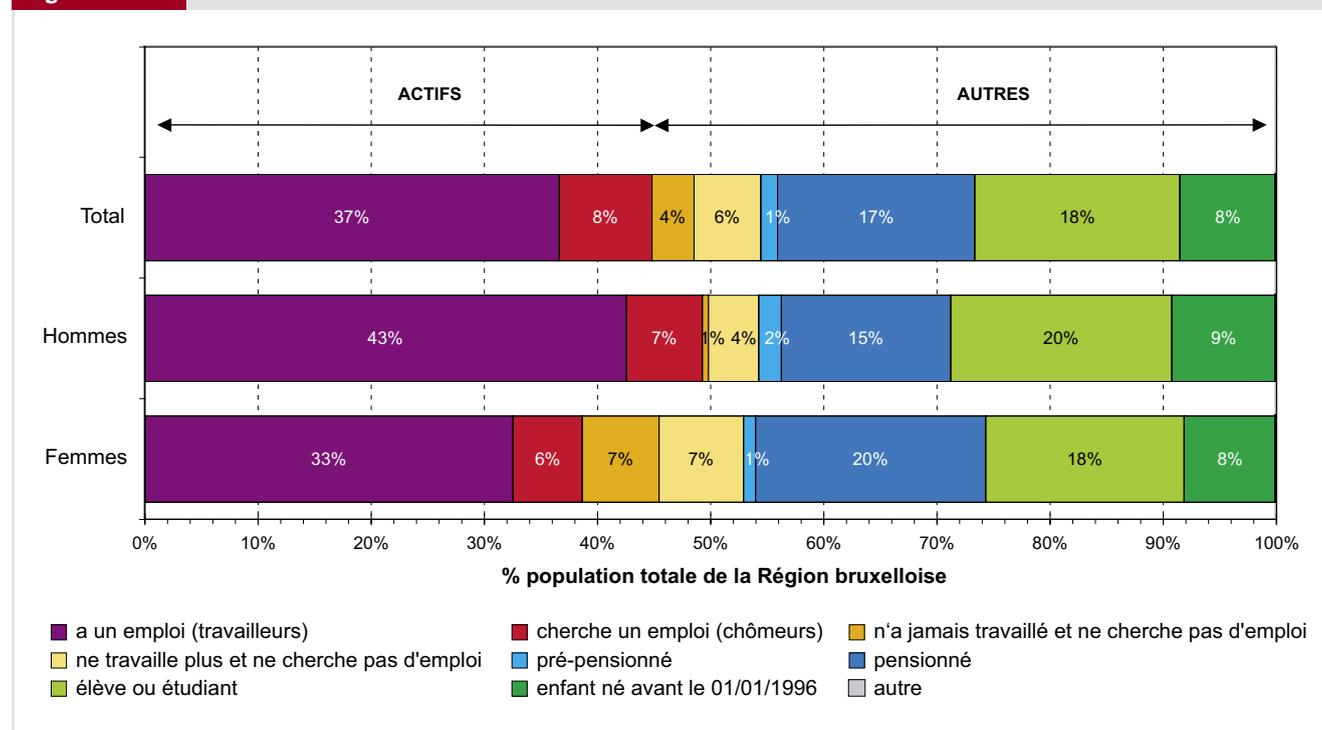
des travailleurs et des chômeurs mais aussi des personnes ne cherchant pas effectivement en emploi (les femmes au foyer par exemple).

Dans le cadre de la seconde étape, on se penchera sur la situation des actifs, c'est-à-dire ceux qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient occupés (ils ont un emploi) ou inoccupés (les chômeurs). La part des chômeurs dans la population active (15-65 ans par convention) correspond au **taux de chômage**.

Enfin, on tentera d'évaluer la **qualité des emplois** occupés au moyen de l'analyse des statuts professionnels des travailleurs.

Les sources utilisées, à savoir le recensement de 2001, impliquent parfois quelques différences avec d'autres sources utilisées par d'autres fournisseurs de statistiques relatives au marché du travail. Cependant, cela n'implique aucune différence quant à l'ordre de grandeur et à la géographie des phénomènes analysés.

Figure 7-01 Position des individus sur le marché du travail



2. Le taux d'activité

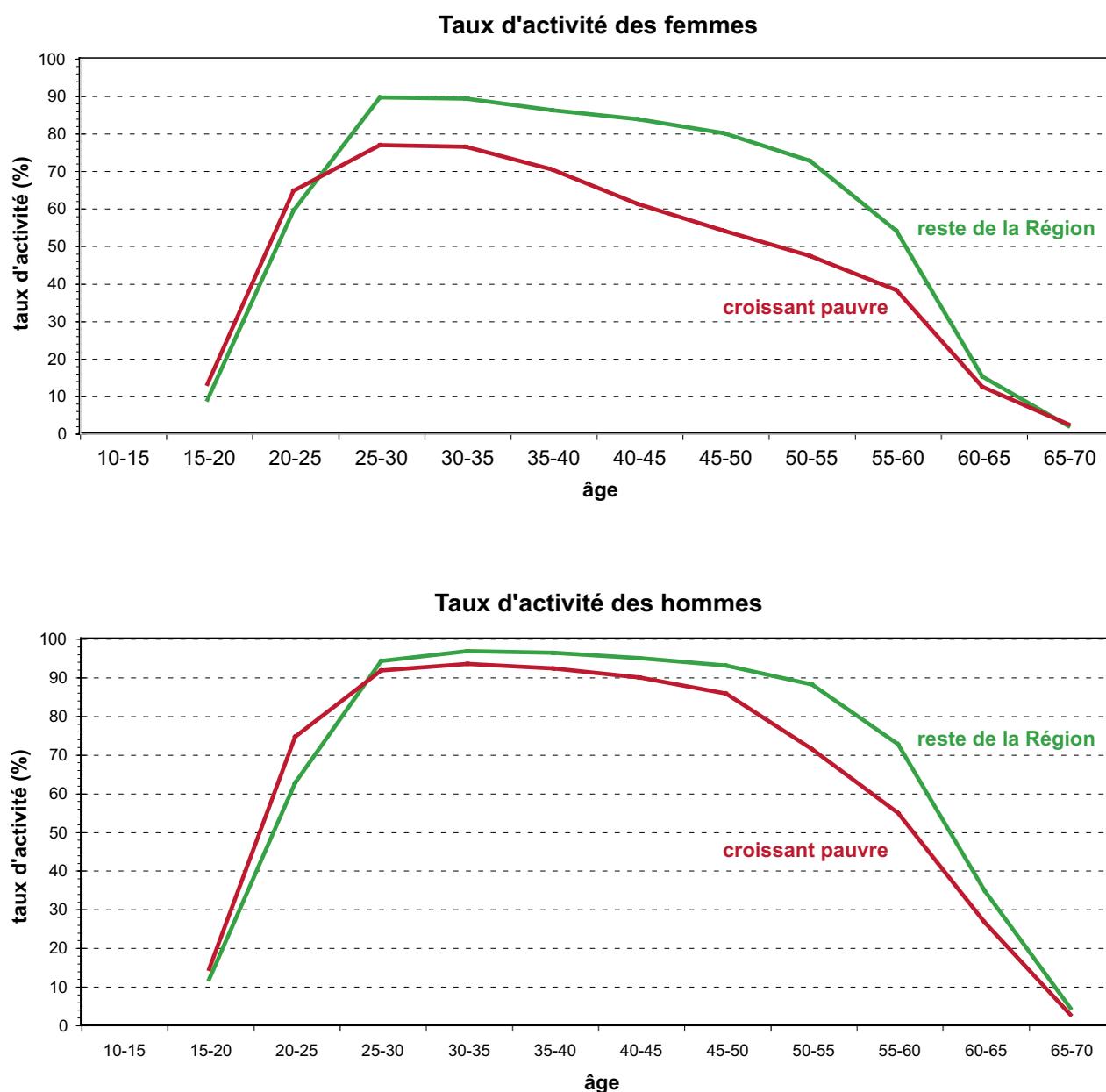
Les résultats présentés dans les chapitres précédents nous invitent à observer les différences qui se marquent entre deux grands ensembles : le croissant pauvre d'une part et le reste de la Région bruxelloise d'autre part (voir aussi la définition de C. Kesteloot dans le dossier 2002/01 de l'Observatoire de la Santé et du Social). Le taux d'activité des hommes et des femmes étant très différent, nous avons choisi de les présenter séparément.

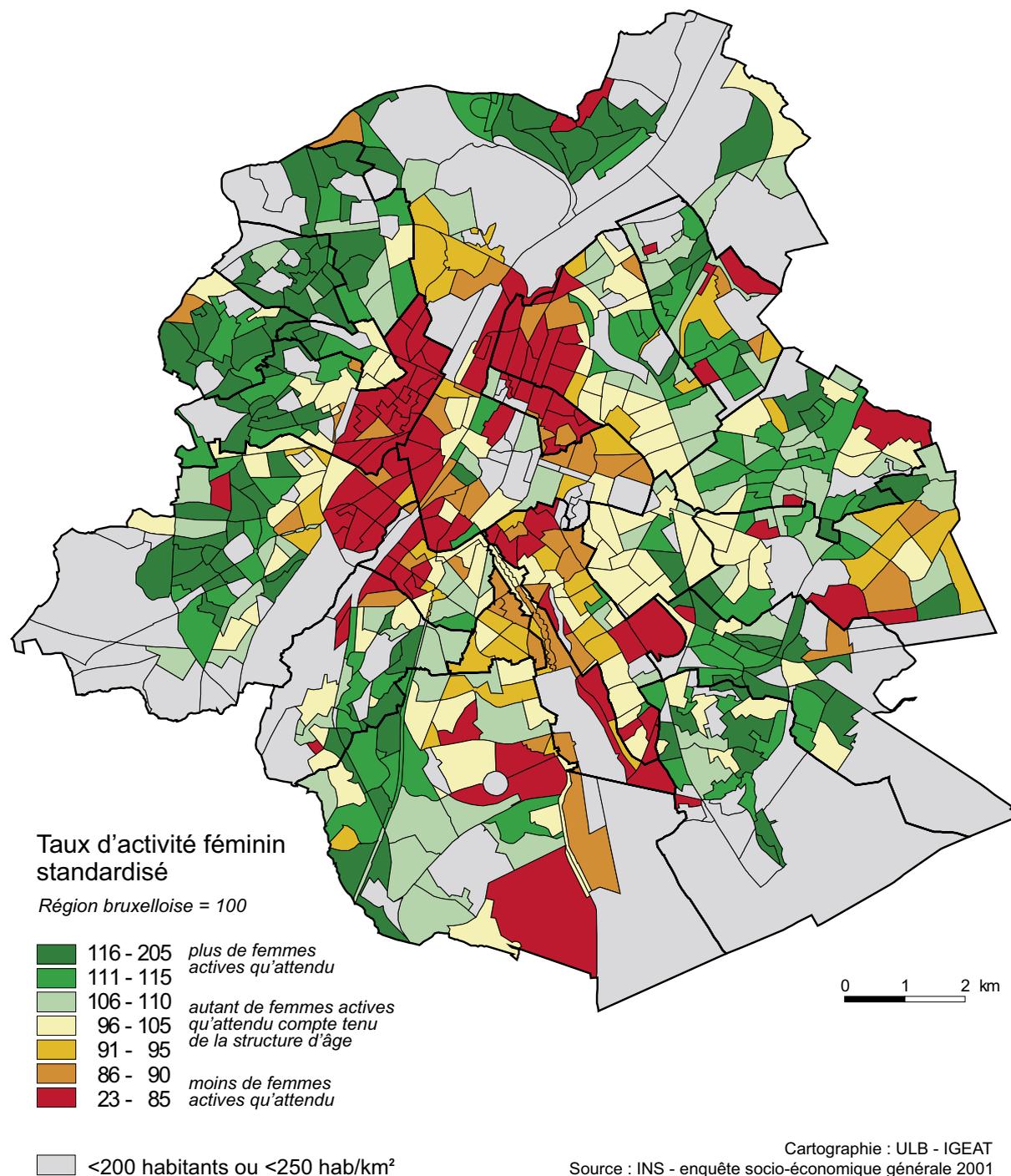
Plusieurs constats peuvent être posés à ce stade (figure 7-02) :

- De manière générale, d'après le recensement, le taux d'activité des femmes entre 15 et 65 ans (61%) est plus faible que celui des hommes (74%). Le modèle patriarcal reste prédominant dans le comportement des familles et, dans les cas où les femmes choisissent de travailler, leur carrière est souvent interrompue au moment de la naissance des enfants pour pouvoir les élever durant les premières années au moins. Cet écart hommes-femmes est loin d'être une spécificité bruxelloise, car il est observé tant à l'échelle nationale qu'euro-péenne (Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2003, p. 44; Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2004, p. 41).
- Pour les hommes comme pour les femmes, le taux d'activité des moins de 25 ans est plus élevé dans le croissant pauvre que dans le reste de la Région. Ceci s'explique par la tendance des jeunes du croissant pauvre à quitter l'enseignement plus tôt que leurs homologues des quartiers plus riches (voir chapitre 6), et entrer plus jeunes sur le marché du travail.
- Entre 25 et 65 ans, le taux d'activité est plus faible dans le croissant pauvre que dans le reste de la Région et cette tendance est d'autant plus marquée pour les femmes. Le comportement des femmes d'origine immigrée y est certainement pour beaucoup : elles sont moins souvent actives sur le marché du travail. Cependant, le taux d'activité relativement élevé des jeunes femmes du croissant pauvre laisse présager une atténuation progressive de cette particularité des femmes immigrées. L'évolution tendancielle tant en Belgique que dans le reste de l'Europe est à la croissance des taux d'activité féminins.

Dans un contexte où la création d'emploi reste faible, cette dernière observation pourrait impliquer à court terme une croissance du taux de chômage dans la mesure où la structure de l'emploi bruxellois ne correspond pas forcément au niveau de formation de ces jeunes femmes, certes mieux formées que leur aînées mais toujours sous-représentées sur les bancs de l'université. On soulignera à cet égard que des besoins importants restent largement insatisfaits, en matière d'encadrement social de la petite enfance et des personnes âgées par exemple, alors même

Figure 7-02 Taux d'activité par sexe, par âge et partie de la Région bruxelloise





que de nombreuses personnes disposant des profils professionnels requis pour ce type de services restent aujourd'hui sans emploi, et que leur nombre pourrait augmenter encore avec l'élévation des taux d'activité féminins. On constate d'ailleurs que les secteurs où l'emploi salarié féminin est largement majoritaire sont l'éducation, la santé et l'action sociale, et les services domestiques (Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2004, p. 48).

La cartographie du taux d'activité féminin vient compléter l'information relative à l'opposition entre le croissant pauvre et le reste de la Région. La carte 7-01 exprime les taux d'activité féminins sous la forme d'un indicateur de propension des femmes à se présenter sur le marché du travail. Cet indicateur est un ratio entre le nombre de femmes actives comptabilisées dans les secteurs statistiques et le nombre de femme actives théoriques établi sur base de la structure d'âge locale et des taux d'activité féminins par âge moyen de la Région bruxelloise. Cet indicateur annule donc l'effet de la structure d'âge et prend comme référence l'ensemble du territoire bruxellois. Dans un secteur statistique avec un indice 100, il y a autant de femme actives qu'attendu sur base des taux d'activité par âge moyens régionaux, dans un secteur statistique d'indice 200, deux fois plus et dans un secteur statistique d'indice 50, deux fois moins.

Les taux d'activité féminins les plus faibles se rencontrent, comme prévu, dans le croissant pauvre. Cependant, à ce premier groupe de secteurs statistiques, il faut ajouter les quartiers de logements sociaux qui, comme on pouvait s'y attendre, adoptent de faibles taux d'activité féminin mais aussi, bien que dans une moindre mesure, le quadrant sud-est de la seconde couronne et plus particulièrement dans les espaces les plus valorisés de celui-ci : Woluwé-Saint-Pierre, quartier de l'Observatoire, abords de l'avenue Roosevelt. Il s'agit là d'un phénomène déjà observé pour les revenus (voir chapitre 5) : à savoir la simple activité au sein de ménages où les revenus du conjoint suffisent à assurer le confort financier. Dans les quartiers universitaires, le faible taux d'activité féminin est probablement comparable au taux d'activité masculin en raison de la forte proportion de la population encore aux études dans ces secteurs statistiques bien particuliers.

3. Le taux de chômage

Parmi les actifs, tous ne disposent pas d'un emploi, loin de là.

Avec un taux de chômage calculé d'après le recensement d'un peu plus de 20 % des 15-64 ans, la Région bruxelloise se situe très nettement au-dessus de la moyenne nationale (13 %), et même au-dessus de la Wallonie (18 %). En matière strictement économique pourtant, la zone bruxelloise dans son ensemble a connu depuis plus d'une décennie des dynamiques, tant en terme de valeur ajoutée que de création d'emploi, plus favorables que la moyenne belge. Plusieurs éléments permettent de comprendre ce décalage entre richesse produite et création d'emplois d'une part, et taux de chômage élevé d'autre part.

- Tout d'abord, les emplois offerts en Région bruxelloise sont pour une part non négligeable occupés par des non-Bruxellois : 55 % de l'emploi localisé à Bruxelles est confié à des non-Bruxellois (Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2003, p. 153). Le taux de chômage élevé reflète donc en partie ce problème dont on peut attribuer les causes à un décalage entre le niveau de formation des travailleurs et le niveau de formation exigé dans les emplois offerts. La main-d'œuvre est ainsi recrutée dans un bassin d'emploi qui englobe la périphérie aisée et la croissance ne bénéficie qu'en partie aux Bruxellois.
- Ensuite, les secteurs les plus porteurs de la croissance sont ceux qui se sont développés dans les communes de la périphérie bruxelloise et non dans les limites administratives de la Région bruxelloise. En effet, il faut s'entendre sur la définition de la zone urbaine bruxelloise et la bonne dynamique de l'emploi bruxellois a surtout bénéficié à un Bruxelles «morphologique», incluant ainsi les communes de la périphérie. Dans un contexte où les activités économiques ont tendance à se «remétropoliser», c'est-à-dire à rechercher les avantages des zones urbaines, la Région bruxelloise peut sembler attractive mais c'est sans compter sur les effets répulsifs des coûts de l'immobilier et de la congestion urbaine. Pour les secteurs économiques consommateurs d'espace et nécessitant un trafic important, ces inconvénients pèsent lourds et dans une forme d'arbitrage entre avantages et inconvénients de la centralité, les communes de la périphérie offrent le meilleur «rapport qualité-prix» aux entreprises. Par ailleurs, le niveau de qualification élevé de la main-d'œuvre de la périphérie permet aux entreprises pour lesquelles ce critère est important, comme les activités innovantes, les secteurs marchands les plus qualifiés et les services aux entreprises, de trouver hors de Bruxelles une aire de recrutement adaptée. En outre, les populations aisées de la périphérie constituent une clientèle plus solvable que la population bruxelloise en ce qui concerne certaines activités économiques liées aux habitants et aux revenus (Marissal et al., 1999).

Carte 7-02 Taux de chômage

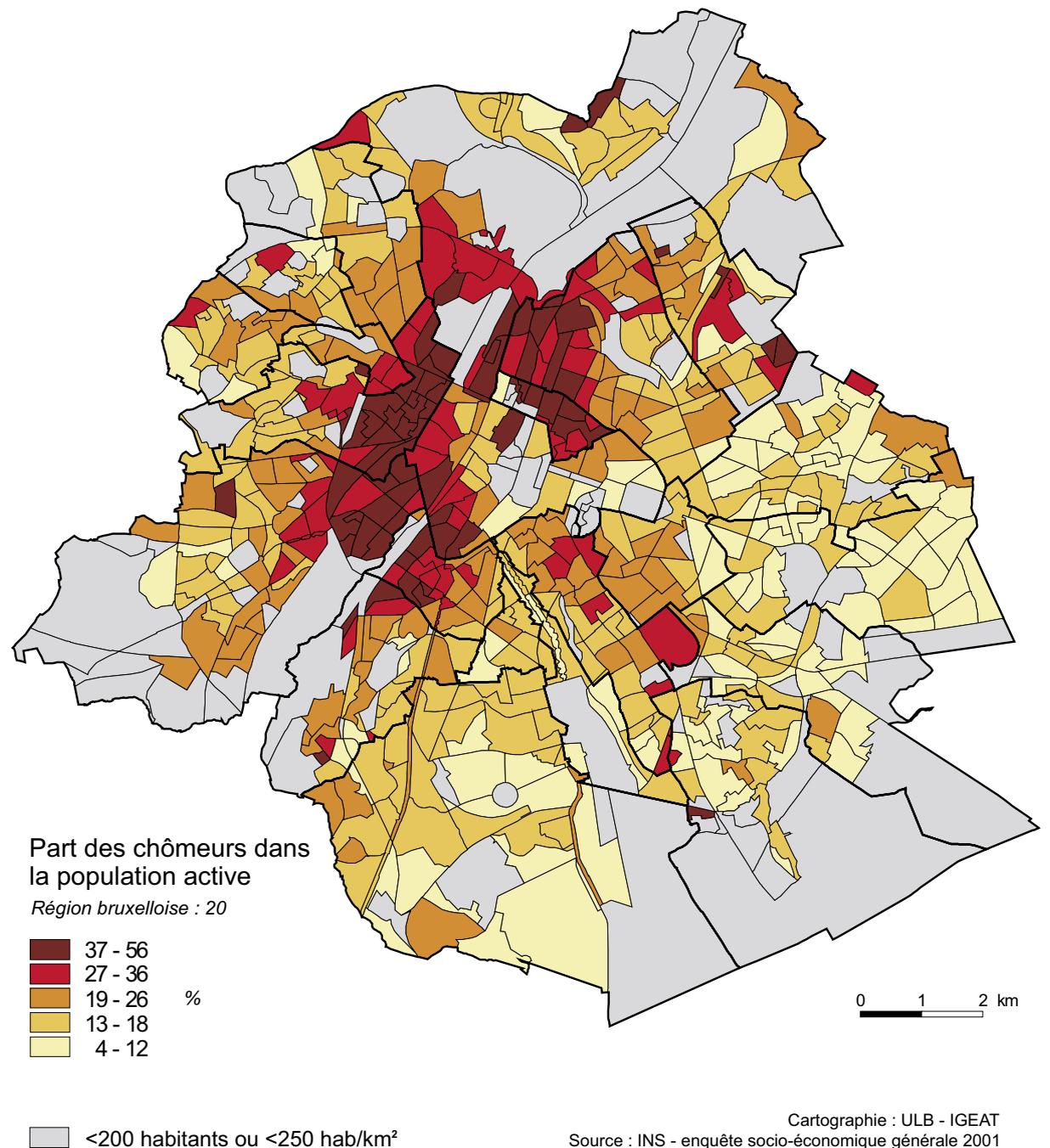
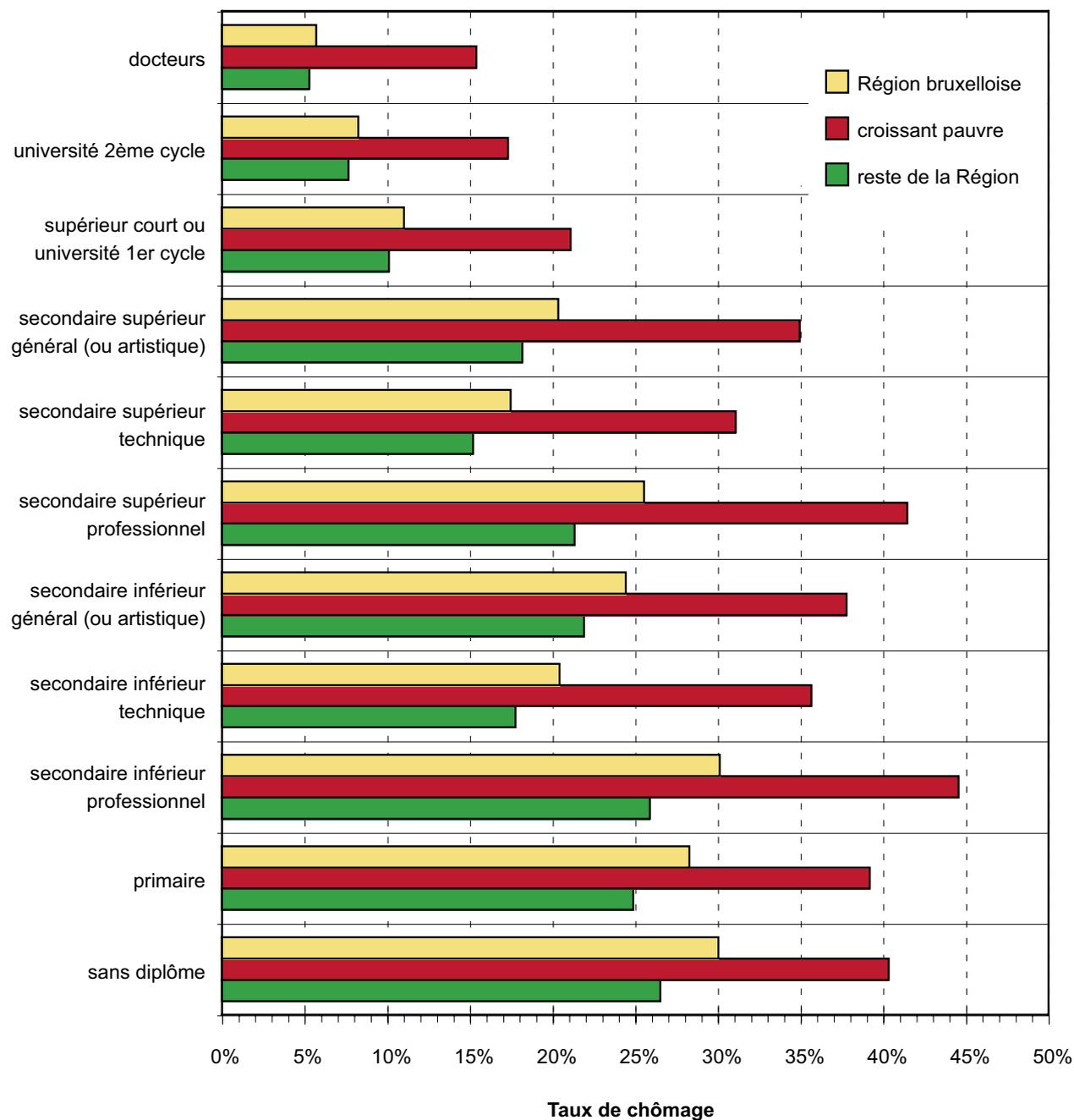


Figure 7-03 Part des chômeurs dans la population active selon le niveau de diplôme



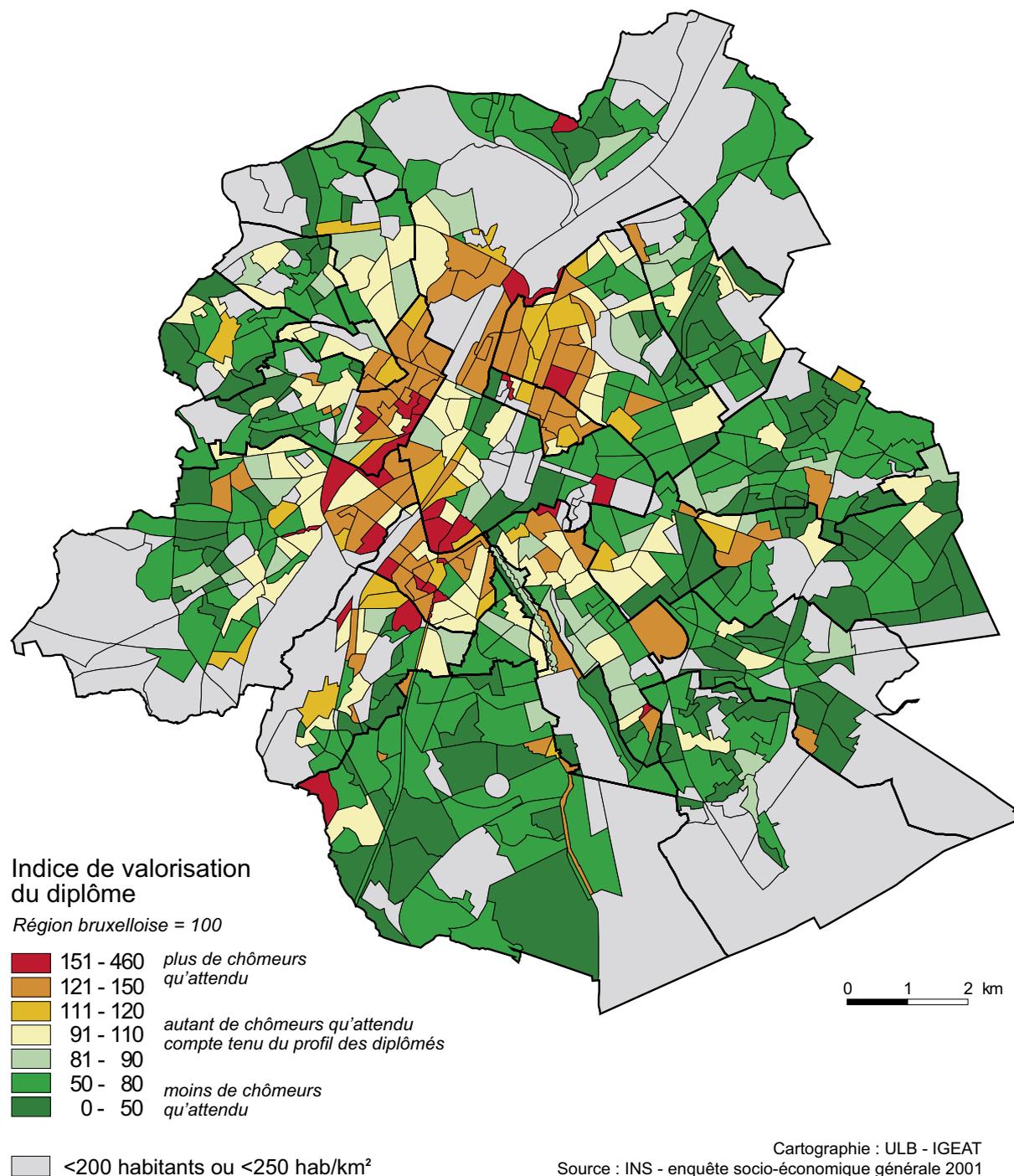
On assiste dès lors à un renforcement de la dualisation sociale au sein de la zone métropolitaine bruxelloise, entre la Région et sa périphérie. La croissance de l'emploi n'a que très faiblement profité aux populations les plus faiblement qualifiées, en grande partie concentrées dans les quartiers centraux, où les taux de chômage restent très importants.

Au sein de la Région bruxelloise, la géographie du taux de chômage (carte 7-02) oppose d'une part le croissant pauvre (de Saint-Gilles à Saint-Josse en passant par le bas de Molenbeek) et les quartiers de logements sociaux à, d'autre part, le quadrant sud-est de la seconde couronne (Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem, Woluwé-Saint-Pierre et Woluwé-Saint-Lambert). Le reste de la Région, en ce compris l'ouest de la seconde couronne et les quartiers de première couronne du quadrant sud-est, adopte un profil intermédiaire.

Le taux de chômage élevé du croissant pauvre peut, comme nous l'avons déjà exposé, partiellement s'expliquer par le faible niveau de qualification de la population de ces quartiers. Pour tester cette hypothèse, il convient de comparer, pour le croissant pauvre et pour le reste de la Région, la part des chômeurs dans la population active en fonction du niveau de diplôme. Si le niveau de qualification est l'explication unique du taux de chômage élevé du croissant pauvre, à niveau de qualification équivalent, la population du reste de la Région devrait connaître le même taux de chômage. Le constat laisse pourtant présager une autre réalité (figure 7-03)...



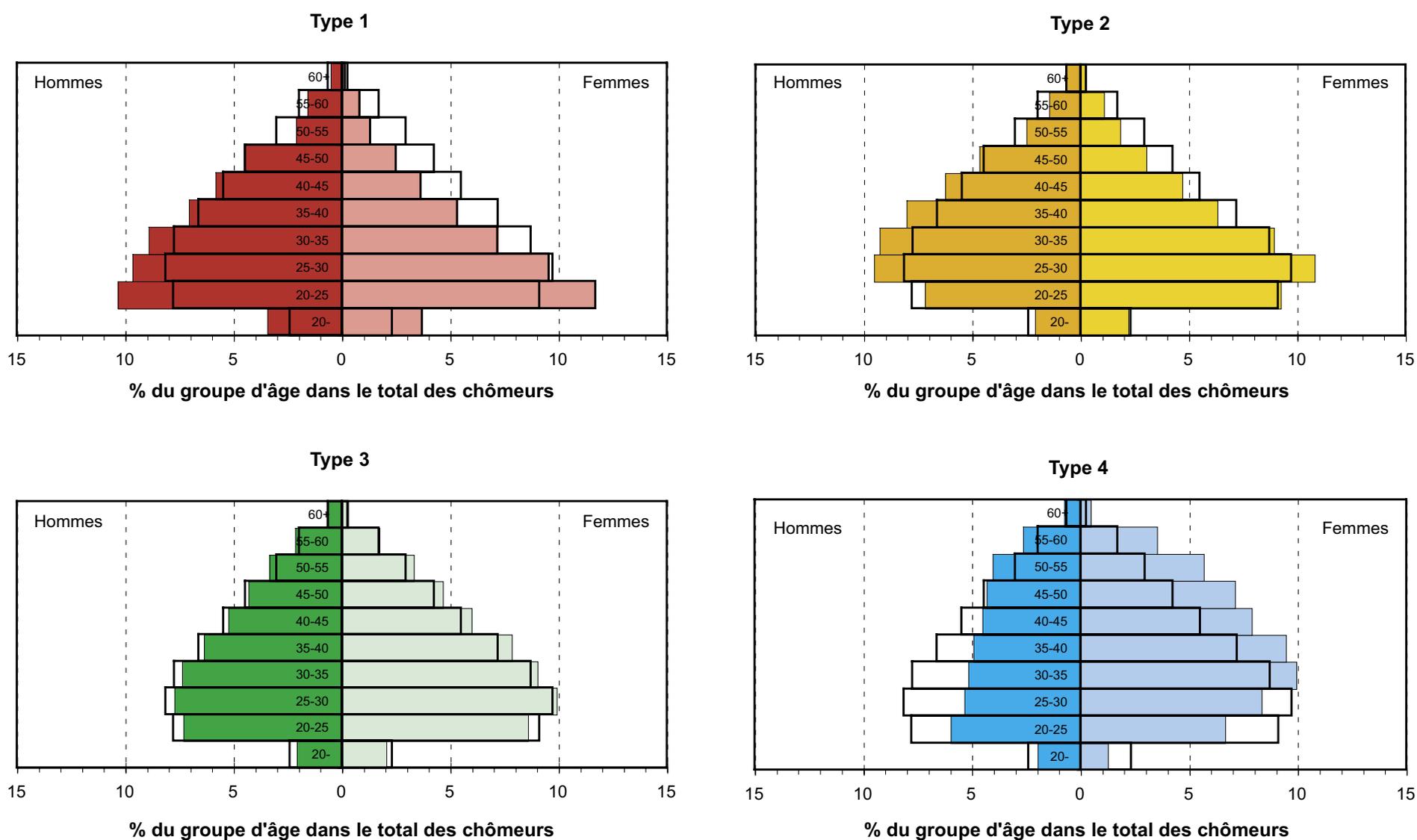
Groep Intro vzw regio Brussel : Atelier construction 2006



A niveau de qualification équivalent, le taux de chômage de la population du croissant pauvre est systématiquement supérieur. Cette situation laisse supposer des formes de discrimination à l'embauche qu'une amélioration du niveau de qualification ne peut contraindre, ce qui pourrait contribuer à discréditer l'intérêt réel des études aux yeux de ces populations. Cependant, ce constat doit être nuancé : les intitulés du niveau de qualification tels qu'utilisés peuvent cacher des réalités bien différentes. Ainsi, le diplôme universitaire est loin de représenter un avantage homogène sur le marché du travail : il existe autant de types d'études qu'il existe de devenir professionnels ; et c'est ainsi que le type d'études choisies (et terminées avec succès) peuvent conférer des chances variables de disposer d'un emploi. Or, les choix des filières (contraints parfois par le niveau scolaire antécédent) ne sont pas innocents ou socialement neutres : les étudiants issus des milieux les moins favorisés ne choisissent pas les mêmes études que les étudiants aisés, et cela peut aussi contribuer à leur conférer des positions différentes sur le marché du travail. Par exemple, un jeune ingénieur a deux fois moins de chances d'être au chômage qu'un jeune sociologue, alors qu'ils sont tous deux titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle (Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2003, p. 160).

La carte 7-03 synthétise à elle seule l'ensemble de l'information relative au taux de chômage en tenant compte des diplômes. Cette carte a été obtenue en comparant le nombre de chômeurs des secteurs statistiques au nombre théorique de chômeurs que l'on devrait y observer compte tenu du profil de qualification des habitants et du taux de chômage par qualification moyen régional. Elle permet de visualiser le «surplus» ou le «manque» de chômeurs compte tenu du profil des diplômés du secteur statistique. Ainsi, le croissant pauvre comporte beaucoup plus de chômeurs qu'attendu. Au contraire, les quartiers de logements sociaux, si leur taux de chômage semble élevé, ne comportent en général pas plus de chômeurs qu'attendu, voire moins de chômeurs qu'attendu. Cette situation pourrait peut-être s'expliquer par l'existence, actuellement et/ou par le passé, de certaines formes de sélection des candidats locataires, bien qu'il existe des règles d'admission objectives (voir annexe 3).

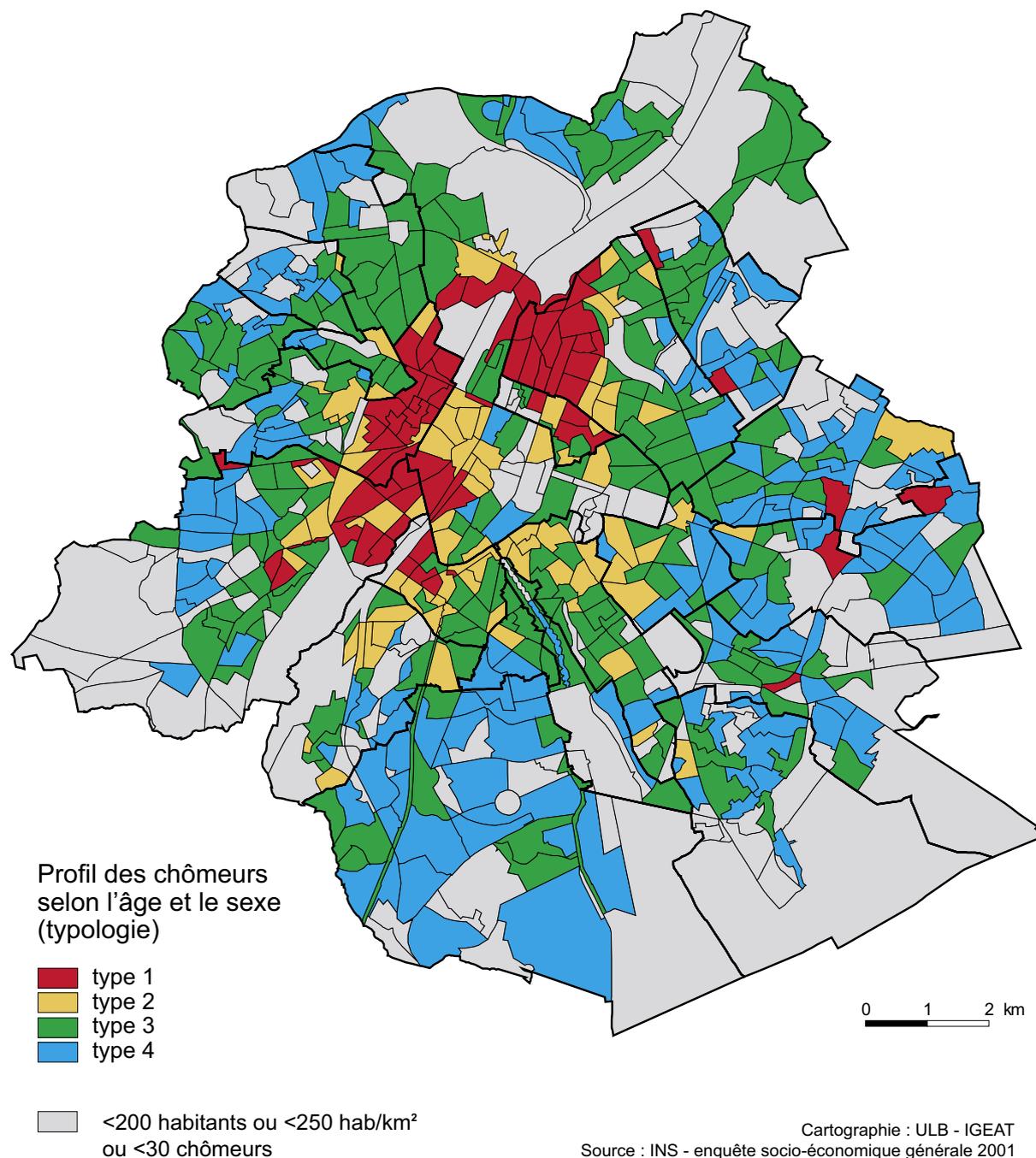
Figure 7-04 Age et sexe des chômeurs : typologie



Le taux de chômage, outre ses variations spatiales proprement dites, varie également d'un point de vue qualitatif dans la mesure où il peut toucher des populations différentes et entraîner de ce fait des situations socio-économiques différentes. On peut par exemple déterminer le profil des chômeurs en fonction de leur âge et de leur sexe.

Sur la figure 7-04, la pyramide en gras correspond à la pyramide des âges des chômeurs bruxellois. Par exemple, les femmes de 20 à 24 ans représentent 9% des chômeurs à l'échelle de la Région bruxelloise et les hommes de

30 à 34 ans représentent près de 8% des chômeurs bruxellois. Cette « pyramide des chômeurs bruxellois » est superposée à la pyramide propre à chaque groupe défini par la typologie. Il convient donc de lire ces graphiques en tant que sur- ou sous-représentation des classes d'âge et de sexe par rapport à la situation bruxelloise dans son ensemble. En d'autres termes, il s'agit de voir quels sont les classes d'âges et le sexe que l'on pouvait retrouver dans la file des bureaux de pointage des différents quartiers bruxellois si ceux-ci étaient organisés à l'échelle des secteurs statistiques et non des communes (avant l'abolition de cette procédure).



Le type 1 correspond à un chômage plus jeune et plus masculin que la moyenne bruxelloise. Ce type est largement associé au croissant pauvre bruxellois (carte 7-04) avec une surreprésentation particulièrement forte des classes d'âges des moins de 20 ans jusque 35 ans pour les hommes. Aux difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, s'ajoutent dans ces quartiers les effets d'une structure d'âge jeune, liée à des niveaux de fécondité relativement élevés (quoique en baisse) et au maintien sur place des familles avec enfants (voir chapitre 3). Par ailleurs, la surreprésentation des hommes est liée au faible taux d'activité des femmes dans ces quartiers (carte 7-01), ce qui permet de minimiser la part des femmes au chômage. Cependant, comme nous l'avions indiqué précédemment, les jeunes femmes de ces quartiers ont de plus en plus tendance à se présenter sur le marché de l'emploi, ce qui impliquera à terme une croissance du taux de chômage de ces femmes si aucun emploi adapté ne leur est proposé.

Le type 2 adopte un profil comparable au type 1 avec toutefois un décalage dans les âges : ce sont surtout les hommes de plus de 25 ans qui sont surreprésentés. On retrouve ce type essentiellement aux marges du croissant pauvre. Cette situation s'explique notamment par la prolongation des études au-delà du secondaire, qui décale dans le temps l'entrée sur le marché de l'emploi des jeunes actifs urbains en situation d'insertion professionnelle.

Le type 3 ne se distingue en rien de la moyenne bruxelloise si ce n'est par une faible sous-représentation du chômage masculin compensée par une légère sur-représentation du chômage féminin. C'est le type caractéristique de la deuxième couronne du quadrant sud-est ainsi que de Neder-over-Heembeek.

Le type 4 correspond à un chômage plus féminin et plus âgé que la moyenne bruxelloise, ce qui s'explique par la structure vieillie des secteurs statistiques concernés, à savoir la seconde couronne. Rappelons cependant la faiblesse relative de leurs taux de chômage. Ces surreprésentations ne s'appliquent donc qu'à de faibles effectifs.

4. Qualité des emplois

Les oppositions sociales, en terme de marché du travail, ne se résument pas à la seule question du chômage ou du taux d'activité. Elles s'expriment également, pour les personnes ayant un travail, en termes de stabilité de l'emploi ou en termes de statut professionnel.

Avec 85 % de sa population active occupée bénéficiant d'emplois à durée indéterminée, la Région bruxelloise se trouve au même niveau que la Wallonie, et clairement en dessous de la Flandre (près de 91 %).

Du point de vue des statuts professionnels, la Région bruxelloise se distingue surtout des autres régions par une part importante des employés du secteur privé, et par une faible part des ouvriers (39 % et 15 %, pour respectivement 34 % et 23 % pour la Flandre; 31 % et 20 % pour la Wallonie).

Malgré son rôle de capitale, la part de ses résidents travaillant comme statutaires dans le secteur public correspond seulement à la moyenne belge (17 %), au-dessus de celle rencontrée en Flandre (15 %), mais largement inférieure à la part observée en Wallonie (22 %). Les raisons de cette situation s'expliquent en partie par le critère de la nationalité qui écartait jusqu'il y a peu une partie importante de la population bruxelloise de ce type de statut. D'autre part, de nombreuses personnes travaillant en Région bruxelloise dans la fonction publique ne résident pas dans la capitale. C'est particulièrement le cas des administrations centrales, régionales ou communautaires. Deux tiers environ des emplois statutaires du secteur public sont ainsi occupés par des non-résidents. Certains de ces derniers n'ont occupé leur poste bruxellois qu'après une fixation résidentielle liée au lieu de leurs premières insertions professionnelles. D'autres au contraire peuvent avoir opté pour une résidence hors de la Région bruxelloise dès lors que leur stabilisation socio-professionnelle leur en a assuré les moyens. La part des navetteurs est à peine moins élevée parmi les employés du secteur privé, en particulier dans les sièges administratifs. Sectoriellement, les banques et assurances, l'administration, les transports et communications, mais aussi l'industrie recrutent beaucoup plus qu'en moyenne hors de la Région bruxelloise, à l'inverse de secteurs comme l'HORECA ou le commerce, ou dans une moindre mesure comme l'enseignement, la santé ou l'action sociale (Marissal P. et al., 1999).

Les variations spatiales de la part des emplois stables au sein de la Région bruxelloise (carte 7-05) correspondent largement aux variations, inversées du taux de chômage (carte 7-02). Ici encore, la première couronne, et particulièrement les quartiers du croissant pauvre et de la vallée de la Senne, s'opposent aux quartiers périphériques de deuxième couronne. Au sein de ces derniers, et outre les campus universitaires, la part des emplois stables est plus faible dans une partie – mais une partie seulement – des quartiers de logements sociaux. A l'intérieur du pentagone, les quartiers gentrifiés s'opposent, une fois encore, aux quartiers pauvres qui leur sont directement adjacents.

Carte 7-05 Contrats d'emploi à durée indéterminée

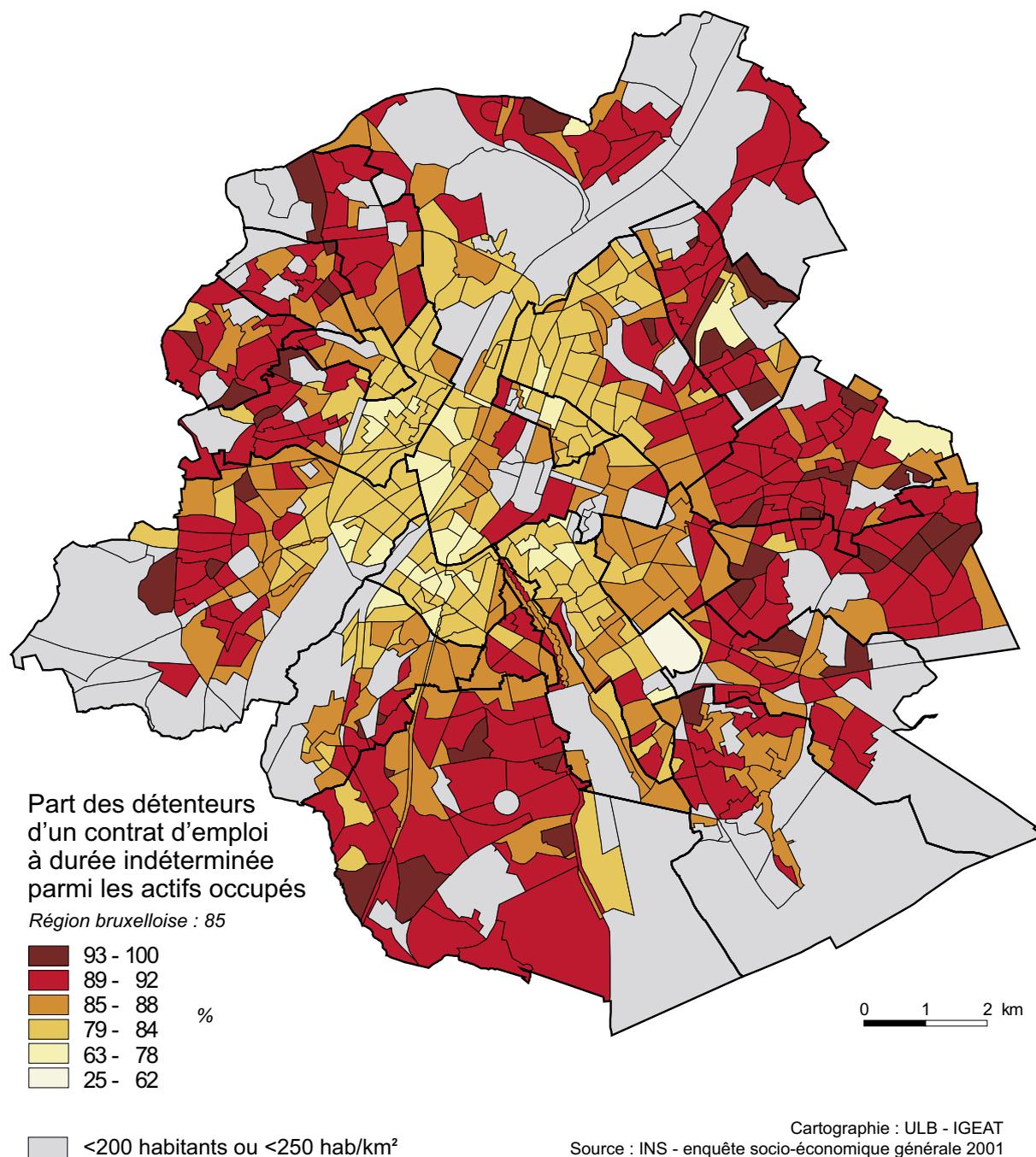
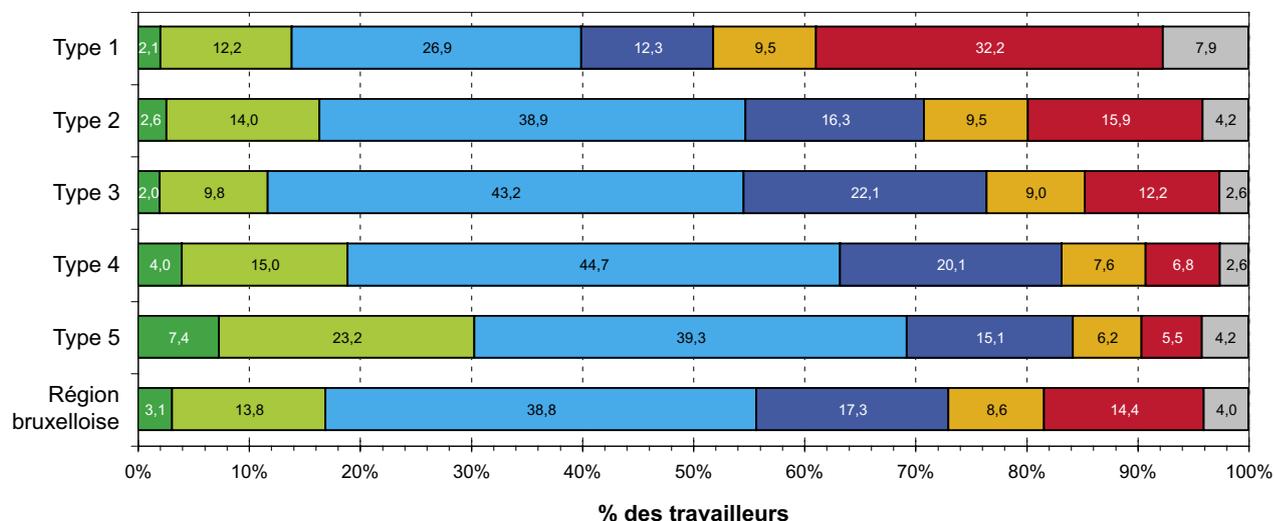
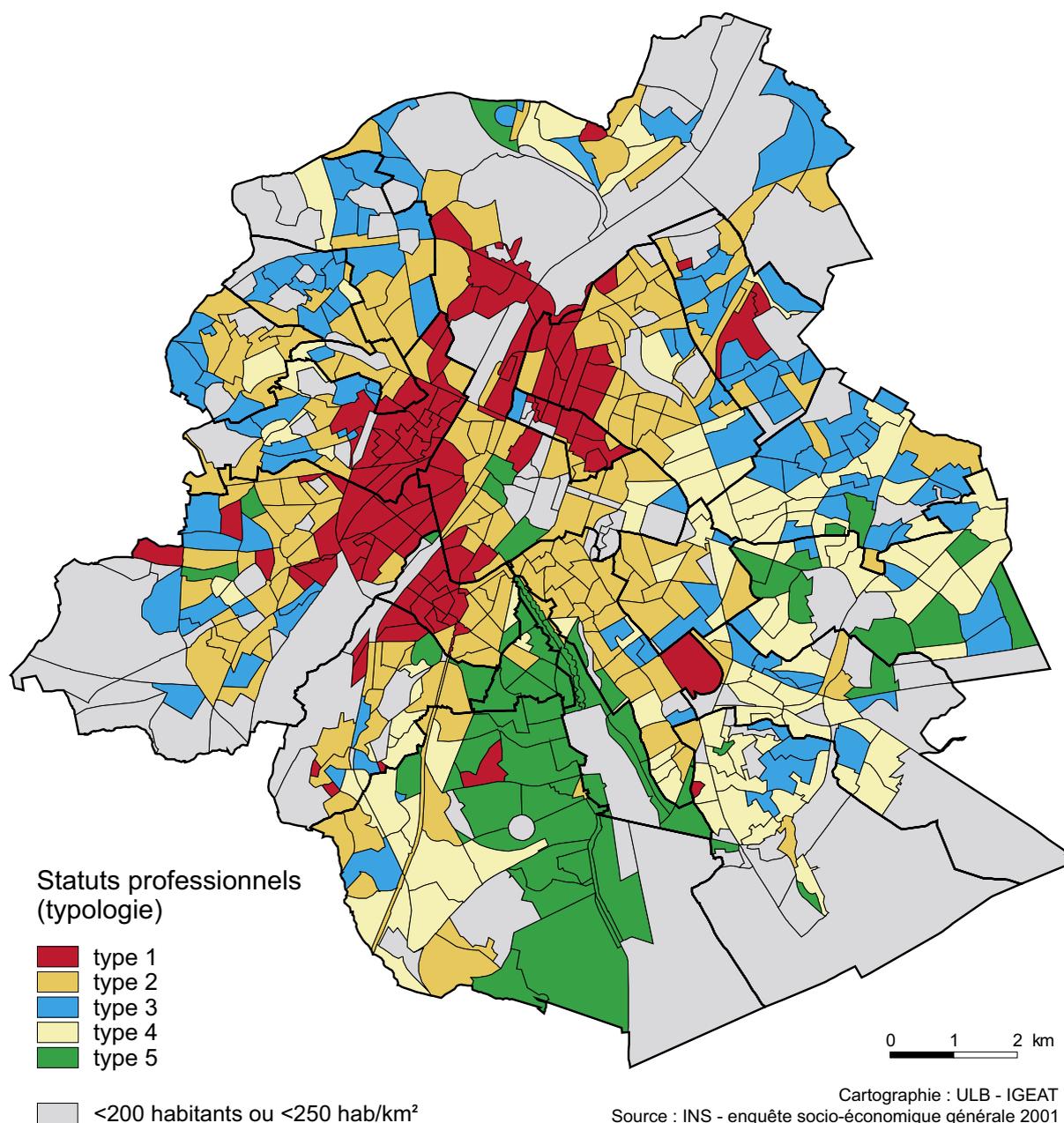


Figure 7-05 Statuts professionnels : typologie



Carte 7-06 Statuts professionnels : typologie



Les différents types de statuts se distribuent globalement selon une structure spatiale proche de celle observée pour le chômage, les taux d'activité ou la stabilité de l'emploi (figure 7-05 et carte 7-06) :

Le type 1, localisé dans le croissant pauvre, se démarque par la forte surreprésentation d'ouvriers.

Le type 2, localisé aux marges du croissant pauvre, adopte également un profil où les ouvriers sont surreprésentés, bien que de manière moins exacerbée que dans le type 1.

Le type 3 caractérise des quartiers de seconde couronne du nord-ouest et du nord-est de la Région bruxelloise (Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Evere et Haren par exemple). Il se distingue des autres types par une surreprésentation des employés du public et du privé. Ce type correspond à des quartiers de classes moyennes.

Le type 4 est caractéristique de la seconde couronne du sud et de l'est de la Région bruxelloise (ouest de Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem, à l'exception des secteurs statistiques bordant la chaussée de Wavre, les secteurs statistiques ne jouxtant pas les espaces verts que constituent les parcs et la forêt de Soignes à Woluwé-Saint-Pierre et enfin les secteurs statistiques proches des boulevards Brand Whitlock et Reyers sur Woluwé-Saint-Lambert et Schaerbeek), soit des quartiers aisés mais ne figurant pas pour autant au sommet de la hiérarchie bruxelloise. On observe là une surreprésentation de chefs d'entreprise et d'indépendants.

Enfin, **le type 5**, localisé dans les quartiers les plus aisés de la Région bruxelloise (ouest d'Ixelles, grande partie du territoire uclois, zones jouxtant les zones vertes de Woluwé-Saint-Pierre) affiche une très nette surreprésentation des chefs d'entreprise et des indépendants, plus marquée que dans le type 4.

5. Conclusion

Les modalités d'insertion sur le marché du travail, qui jouent un rôle essentiel dans les processus de différenciation sociale, tendent tout à la fois à refléter et à produire ou reproduire les principaux clivages sociaux et spatiaux dans le tissu urbain.

Que ce soit en termes d'exclusion du marché du travail ou en fonction du type d'emplois qui y sont obtenus, le croissant pauvre central cumule à cet égard les difficultés (carte 7-07, tableau 7-01) : très forte part des chômeurs, faible taux d'activité des femmes (ce qui signifie que les personnes qui ne sont pas au chômage ne sont pas pour autant des travailleurs et ne contribuent donc pas au relèvement des revenus) et surreprésentation des emplois peu stables et/ou faiblement qualifiés (**type 1**).

La situation est légèrement moins mauvaise sur les marges immédiates des quartiers pauvres (**types 2 et 3**), et s'améliore globalement vers la périphérie. Au sein de cette dernière, et particulièrement dans le quadrant sud-est, les taux de chômage sont généralement beaucoup plus faibles, et les emplois sont en moyenne plus stables et nettement plus qualifiés (**types 4 et 5**). Si les taux d'activité féminins y sont souvent élevés, ils peuvent néanmoins rester sous la moyenne régionale dans certains quartiers très aisés, surtout dans les secteurs statistiques bordant l'avenue Louise, et se prolongeant sur les bordures du bois de la Cambre et de la forêt de Soignes, mais aussi dans une partie du quartier européen. Des poches de chômage, de faible qualification et de faible activité féminine s'observent par ailleurs dans une partie des quartiers de logements sociaux ou des cités-jardins périphériques. Cette situation est également présente, mais dans une logique très différente et dans le cadre de situations individuelles temporaires, autour des campus universitaires. Dans le pentagone central, la situation vis-à-vis du marché de l'emploi apparaît la plus favorable dans les quartiers ayant connu, suite à des opérations de rénovation urbaine lors de ces deux dernières décennies, un remplacement partiel de leurs populations précarisées par des populations souvent plus qualifiées de jeunes actifs.

Carte 7-07 Marché du travail : typologie générale

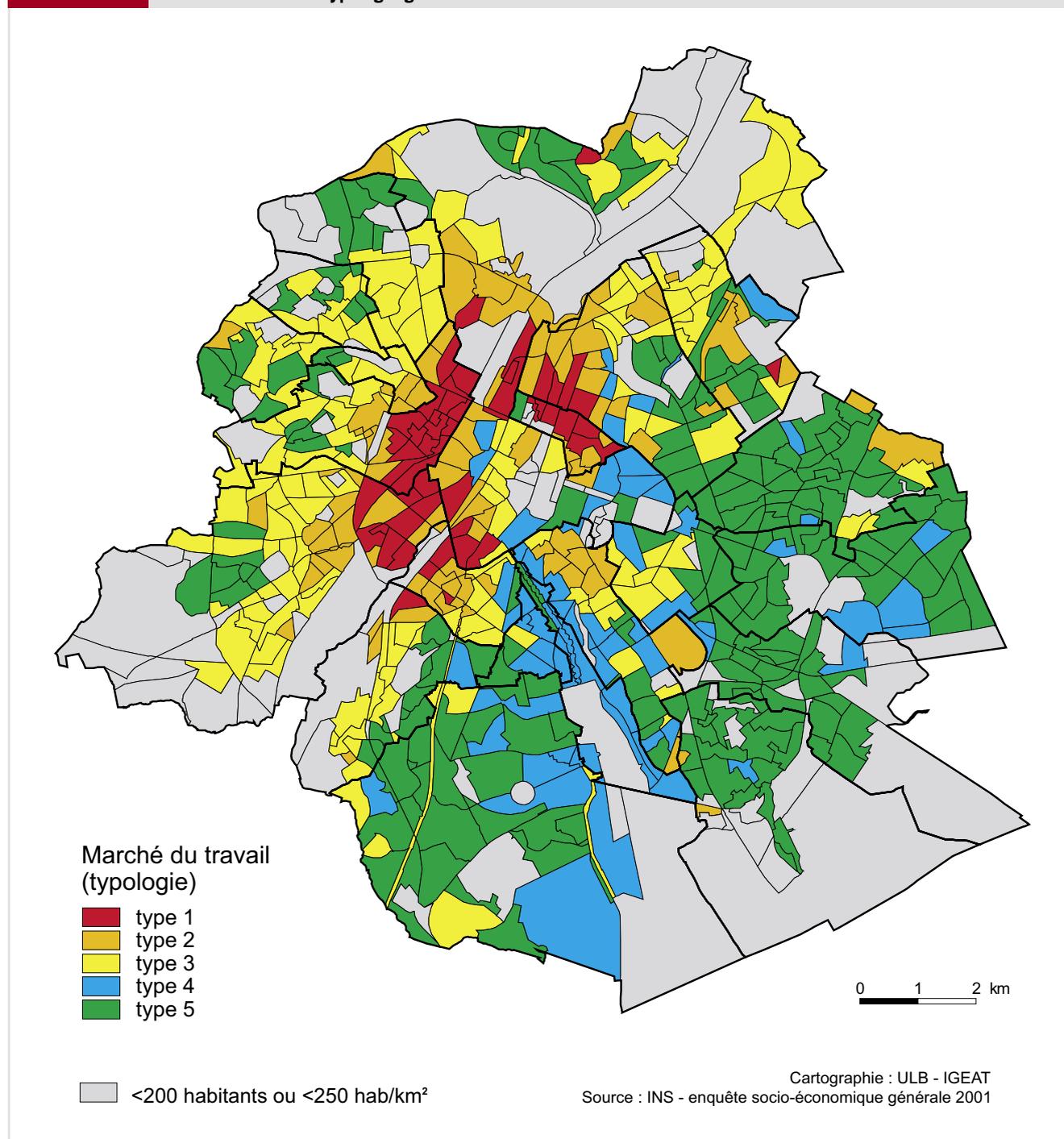


Tableau 7-01 Typologie générale du marché du travail

	Taux d'activité féminin standardisé*	Taux de chômage**	Contrats à durée indéterminée**	Travailleurs peu qualifiés**	Ouvriers**
Type 1	79	189	92	155	221
Type 2	87	147	94	135	167
Type 3	108	95	100	102	104
Type 4	91	78	100	76	63
Type 5	110	60	104	70	51
Région bruxelloise	100	100	100	100	100

(*) moyenne régionale = 100; taux standardisé prenant en compte l'effet de la structure d'âge

(**) moyenne régionale = 100

6. Bibliographie

Kesteloot C., Mistiaen P. et Decroly J.-M. (1998) La dimension spatiale de la pauvreté à Bruxelles. Indicateurs, causes et stratégies locales de lutte contre la pauvreté in Vranken J., Vanhercke B. et Carton L. (Ed.) *20 ans CPAS vers une actualisation du projet de société*, Bruxelles : Acco Leuven - Amersfoort, 123-153

Kesteloot C., Roesems T. et Vandenbroecke H. (2002) *La pauvreté et les quartiers défavorisés dans la Région de Bruxelles-Capitale* in Dossier 2002/01 de l'Observatoire de la Santé et du Social.

Marissal P. et Roelandts M., 1999, La remétropolisation des activités économiques : conséquences sociales et emploi à Bruxelles, *Revue Belge de Géographie*, Vol.1999, No.1-2, 99-114.

Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2003, *Evolution du marché du travail bruxellois : entre dynamisme et dualité*, Orbem, 168 p.

Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2004, *Situation de femmes sur le marché du travail en Région de Bruxelles-Capitale*, Orbem, 172 p.